

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE VAUCLUSE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES**

Date de convocation : 15.11.2024

Date d'affichage : 15.11.2024

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

L'an deux mille vingt- quatre et le vingt-cinq novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en session ordinaire au mois de novembre, sous la présidence de Monsieur François-Xavier GUISS-SPENGLER, Maire

Etaient présents : Mesdames REYNAUD - DUMONTIER – DOMEIZEL - GARCIN – KURKDJIAN – REVERSAT – PIGASSOU – LAFON Nathalie – LUCCHINI – COUTON- RICCI

Messieurs GUISS-SPENGLER – AUBOIS – GAGGIOLI – GARCIA – BOREL – BRANDTNER– GERMAIN – GROUILLER – SEGURRA – MOUREN –VIAL – BRETTE.

Etaient excusés : M. OLIVE (pouvoir à M. GERMAIN)- Mme LAFOND Martine (pouvoir à M. VIAL)

Etaient absents : M. RASTELLO – Mme BERNAYS

Secrétaire de séance : Christian BRANDTNER.

Le quorum est atteint.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 044-24**Budget primitif 2024- décision modificative N° 1**

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité de modifier comme suit le budget principal de 2024

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 012 64111 020 /007	29 515,73	
D F 042 6811 01 (ordre)	1 386,20	
D F 65 657361 0200 /204	500,00	
D I 21 21838 40 0200	1 386,20	
R F 002 002 01	31 401,93	
R I 040 2804422 OPFI 01 (ordre)	1 386,20	

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2024

Publication : 29/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Ainsi fait et délibéré à La Tour d'Aigues, les jour, mois et an susdits

François-Xavier GUI-SPENGLER,
Maire



Christian BRANDTNER,
Secrétaire de séance,

Le délai de recours contentieux devant le
Tribunal Administratif de Nîmes contre la
présente délibération est de deux mois